

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2011

ENTRETIEN DE LOCAUX COMMUNAUX - ATTRIBUTION DU MARCHE A L'ENTREPRISE SIN ET STES

En raison de l'indisponibilité du personnel chargé de l'entretien de bâtiments communaux, le CONSEIL MUNICIPAL décide de confier le nettoyage des locaux communaux à la société SIN ET STES (57 - Jouy aux Arches) pour un montant annuel maximum de 30.000€ HT ; il charge le Maire de la signature du marché correspondant.

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE MAISON MEDICALE ET DE RESIDENCE POUR SENIORS A L'ANCIENNE FERME DE RAVINEL - ATTRIBUTION DU MARCHE AU GROUPEMENT PRESA - SIROLI

Dans le cadre du projet de maison médicale et de résidence pour Seniors à l'ancienne ferme dite « De Ravinel », le CONSEIL MUNICIPAL décide de confier l'étude de faisabilité du projet au groupement « agence d'architecture PRESA (Clouange - 57) et SIROLI Ingénierie (Metz - 57) pour un montant d'honoraires global et forfaitaire de 6.000 € HT. Il charge le Maire de la signature du marché correspondant.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE CHESNY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens programmés rue de Chesny en 2011, le CONSEIL MUNICIPAL accepte de passer une convention avec FRANCE TELECOM et charge le Maire de sa signature.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INCENDIE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Sur proposition de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre, le CONSEIL MUNICIPAL accepte de transférer à la Communauté de Communes la compétence « INCENDIE », à savoir :

- prise en charge des contingents d'incendie des Communes,
- contrôle, entretien, renouvellement et pose de poteaux d'incendie.

Peltre, le 1^{er} juin 2011
Le Maire,

Bernadette VELER